



République Française
Département du Var
Commune de Plan d'Aups Sainte Baume

CONSEIL MUNICIPAL - PROCES VERBAL



REUNION DU 12 JUIN 2023 A 20H30 DU CONSEIL MUNICIPAL

Présidée par Madame Carine PAILLARD

Présents : Sébastien MOREL, Laetitia MINELLI, Richard HOLGATE, Sue OUANNOU, Olivier PAILLARD, Sandrine DA COSTA VIEIRA, Michel PALACIN, Céline BOUNIN, Alexandre ARIBAUD, Patricia CLADEL, Martial LACOSTE, Marie BASBOUS, Brigitte ALZEAL, José AGUILAR

Représentés : Cédric JACQUINET représenté par Alexandre ARIBAUD

Absents : Frédéric PORTALIER, Alain PERRINEL, Joëlle RICARDON

Sandrine DA COSTA VIEIRA a été nommée Secrétaire de Séance.

ORDRE DU JOUR

1 – Demande de fonds de concours à l'agglomération La Provence Verte

AFFICHAGE
22 JUIN 2023
Mairie de
PLAN D'AUPS Ste BAUME

DELIB 22.23 - Demande d'un fonds de concours à l'agglomération La Provence Verte

VU la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment son article 35 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Provence verte ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5 ;

VU la délibération n° CC-2022-055 du Conseil communautaire du 02 décembre 2022 portant modification du règlement d'attribution des fonds de concours communautaires au profit des Communes-membres et fixant leurs modalités d'attribution et de versement ;

CONSIDERANT que la Commune de Plan d'Aups Sainte-Baume souhaite requalifier l'espace extérieur de la Maison de Pays et répondre ainsi au besoin local de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité.

Le projet intègre l'aménagement de chemins paysagers, d'équipements et la gestion économe des ressources.

Cet aménagement éco-certifié répond aux besoins de la commune en matière de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité en plus de la création d'une articulation pour relier le centre du village avec l'ensemble des équipements existants et futurs sur cette parcelle.

L'opération intègre la volonté de mise en conformité de l'accessibilité PMR de la partie existante avec la voirie et la halle couverte.

Différents parcours paysagers et cheminements piétons sont prévus pour répondre à la demande d'accroissement des habitants pour avoir des équipements publics réglementaires.

La mise aux normes environnementales des aménagements avec une gestion durable de l'énergie (installation d'un système d'éclairage à faible consommation d'énergie voir autonome) et l'économie des ressources telle que l'eau (système d'arrosage écologique basé sur la récupération d'eau de pluie couplé à une irrigation solaire).

Le montant de l'ensemble des travaux a été estimé à 738 204 € HT.

Dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

CONSIDERANT le plan de financement correspondant ci-après :

DEPENSES H.T.		RECETTES		
Montant des travaux	738 204 €	Département	310 000 €	42 %
		CA Provence Verte	200 000 €	28 %
		Autofinancement	228 204 €	30 %
TOTAL	738 204 €	TOTAL	738 204 €	100%

Ayant entendu l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le plan de financement
- Approuve la demande de fonds de concours auprès de l'Agglomération Provence Verte
- Autorise le Maire à signer que tout acte afférant à cette demande.

L'ORDRE DU JOUR AYANT ETE EXAMINE, LA SEANCE EST LEVEE A 20H49.

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 juin 2023.

Le Maire,
Carine PAILLARD

Le secrétaire de séance
Sandrine DA COSTA VIEIRA



Les élus

Laetitia Minelli
Cedric JACQUIARD
Sre QUANOU

Sebastien Morel
Brigitte Alzeat

PAILLARD Oliva

Sse' A. Guillard

Bonvin Céline

Stabel CLAUDE - Patricia

Richard HOLLAND

